

# Résidence autonomie Gustave Monnet



## CONTACTS

**Service des Aînés et des Personnes handicapées – Maison sociale  
2 bis, rue Charles Jarrin – 01000 Bourg-en-Bresse**

**Mail :** servicedesaines@bourgenbresse.fr

**Secrétariat :** Marie-Françoise Robin ou Isabelle Donin, **tél. : 04 74 42 45 70**

Du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

**Mariène Bas, responsable des résidences, reçoit sur rendez-vous.**



**Résidence autonomie  
Gustave Monnet**

## NOTES PERSONNELLES

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## PRESTATIONS



### SÉCURITÉ

- Un agent de nuit est présent chaque nuit de 20 h à 8 h.
- Un agent de jour est présent du lundi au vendredi.

	Matin	Après-midi
Lundi	7 h 30/12 h	16 h 30/19 h 30
Mardi	7 h 30/12 h	16 h 30/19 h 30
Mercredi	7 h 30/12 h	
Jeudi	7 h 30/12 h	16 h/19 h 30
Vendredi	7 h 30/12 h	16 h 30/19 h 30

- Absence de personnel en journée les week-ends et jours fériés.



### LIEUX COLLECTIFS

- Deux salons
- Une buanderie
- Une salle de bain



### ACCOMPAGNEMENT MAINTIEN DE L'AUTONOMIE

L'équipe pluri-disciplinaire a pour but d'accompagner les résidents et de faciliter leur intégration en développant et en soutenant l'autonomie de chacun.

**La résidence n'est pas médicalisée.**



### REPAS

Les appartements sont équipés de plaques électriques et d'un réfrigérateur. Possibilité de faire appel à un service de portage de repas chez un prestataire de votre choix.

Le CCAS de Bourg-en-Bresse peut apporter une aide financière pour le portage de repas à domicile, suivant votre situation.

**Pas de restauration collective.**



### ANIMATIONS

- La résidence propose ponctuellement des temps collectifs.
- Portage de livres
- Un club de retraités associatif à proximité est ouvert chaque après-midi de la semaine, à l'exception du mois d'août.



### ENTRETIEN

- L'entretien du logement est à la charge du résident ou de sa famille.
- L'entretien des locaux collectifs est effectué par le personnel.



### CHAMBRE D'HÔTE

Une chambre d'hôte peut être louée, sur réservation.

## CONDITIONS D'ENTRÉE

Être :

- âgé(e) de plus de 65 ans,
- seul(e) ou en couple,
- valide et autonome, évalué groupe iso-ressources 5 ou 6, capable d'assumer les actes de la vie courante.

## LOGEMENTS/TARIFS

– 24 logements de 35 m <sup>2</sup>	420,49 €
– 3 logements de 53 m <sup>2</sup>	488,68 €
– Garage (mensuel)	34,94 €

**Les factures d'électricité et de chauffage sont à la charge du résident**

Forfait eau mensuel	6,89 €
Chambre d'hôte (nuitée)	19,26 €

Logements ouvrant droit à l'APL

## PROCÉDURE D'ENTRÉE

**L'inscription et l'admission ne peuvent se faire qu'avec le consentement de l'intéressé(e).**

### Entretien et visite de la résidence

sur rendez-vous avec la responsable,  
Marlène Bas, au 04 74 42 45 70

